

# DOM TOM : derrière la carte postale, la misère animale

Errance, euthanasies de masse, réglementations ignorées, laxisme des autorités... La condition animale dans les DROM-COM reste sclérosée. Le [Collectif Outre-mer de Protection Animale](#), basé en France métropolitaine, en appelle au Ministère de l'Outre-mer.

**La Martinique euthanasie 95 % des animaux entrant en fourrière. L'île de La Réunion recense quelques 300 000 chiens et chats errants pour 850 000 habitants.**

Quiconque s'est déjà rendu dans un département ou territoire d'Outre-mer a pu être le témoin de tous ces chats et chiens errants, parfois constitués en petites meutes. Ils sont nombreux dans les rues, jalonnant les routes ou cherchant leur nourriture dans les décharges. Faméliques, voire squelettiques, plus ou moins en mauvaise santé, ils sont une caractéristique des paysages de la France ultramarine.



Nouvelle-Calédonie © Bien Naître Animal

C'est sur ce constat désolant que **le Collectif Outre-mer de Protection Animale (COPA) demande au Ministère de l'Outre-mer de se saisir de cette problématique** en émettant des recommandations en vue de plans de gestion de l'errance efficaces et pérennes. En parallèle, elle interpelle les parlementaires de métropole et s'adresse aux collectivités locales des DOM TOM.

<https://www.youtube.com/watch?v=BTmfCBqQz2s>

*« Seule une politique étatique de stérilisation des populations canine et féline peut endiguer l'errance : avec un programme éthique, effectif, et s'inscrivant dans la durée. Il est urgent de réorienter les fonds publics vers la création de refuges, d'ouvrir des dispensaires et de financer des unités vétérinaires mobiles. Ces actions doivent être accompagnées de campagnes de sensibilisation autour de l'identification et de la stérilisation. Il faut aussi systématiser la sensibilisation au bien-être animal dans l'éducation nationale. Enfin, pour les propriétaires d'animaux les plus modestes, les trop rares programmes de stérilisation subventionnée devraient être multipliés »,* affirme Séverine Fontan, présidente du COPA.



© COPA Guadeloupe

Ces mesures constituent le **projet** que porte de la métropole l'association, projet conçu afin que les animaux, les populations locales, la faune mais aussi les finances publiques soient gagnants. Son vice-président a **créé le premier dispensaire de Guyane** en 2019.

## **Le contribuable finance une politique d'euthanasie massive**

Si les causes de l'errance sont diverses, la réponse que les collectivités locales apportent à cette problématique est quasiment unilatérale : l'euthanasie de masse. **Des politiques expéditives de mise à mort qui n'ont jamais infléchi la courbe de l'errance.** A titre d'illustration, le Journal de La Réunion a récemment annoncé qu'une sixième fourrière était en projet, alors que l'île ne compte que trois refuges. Les fourrières de Guadeloupe sont des entreprises privées. Des initiatives en matière de stérilisation existent, mais les budgets consacrés demeurent nettement inférieurs à ceux - considérables - alloués aux captures, piqûres létales et ramassages d'animaux écrasés. Ce au mépris des préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé relatives aux territoires fortement impactés : Trap, Neuter, Release, soit Attraper, Stériliser, Relâcher.

*« Les impôts des contribuables doivent servir à améliorer leur cadre de vie, dans le respect des animaux, de la loi, et de la protection de la nature »,* poursuit Séverine Fontan.

## **Manquements récurrents aux lois françaises et maltraitance cautionnée**

Responsables de la sécurité de leurs administrés et de l'errance, le code rural stipule que **les maires prennent “toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats”**. Mais par laxisme ou clientélisme, ils se gardent de rappeler la réglementation et de verbaliser. Parmi d'autres entorses à la législation, citons le faible taux d'identification (la plupart des animaux euthanasiés auraient un propriétaire), les chats et chiens “ficelle”, les chiots de moins de 6 mois attachés... Les deux derniers cas relèvent de la maltraitance, comme celui du chien dont le rôle - souvent utilitaire - est de garder le domicile. Attaché en permanence à une chaîne plus courte que la longueur minimale réglementaire, sa condition est incompatible avec ses besoins biologiques.

Les associations locales déplorent également de très nombreux actes de cruauté impunis, actes favorisés par l'errance, lorsque les animaux croisent le chemin de personnes mal intentionnées. Sans omettre les refus d'enregistrements de plaintes, les plaintes fréquemment classées sans suite, le commerce illégal mais florissant de portées via petites annonces et réseaux sociaux..



© Protection Animale de Guyane

## Origines et conséquences de l'errance

Un important vecteur de l'errance, commun à d'autres sociétés, est l'abandon, auquel s'ajoutent des facteurs plus distincts, socioculturels. L'animal en Outre-mer appartient généralement aux villes et villages. Il a souvent un maître, qui par méconnaissance de la loi, négligence, ou simplement parce qu'il croit à sa liberté, le laisse divaguer. Chiens et chats errants sont aussi issus des portées de ces animaux divagants, fréquemment non stérilisés. Puis certaines idées reçues perdurent : ils auraient besoin de se reproduire, l'humain ne devant pas intervenir dans ce processus, et les stériliser équivaldrait à les mutiler. L'errance entraîne des risques sanitaires (zoonoses...), sécuritaires (morsures, attaques, accidents de la route...), écologiques (menace sur la faune...).



La Réunion : une des 8500 victimes annuelles de l'errance (estimation basse) © zinfos974



Le **Collectif Outre-mer de Protection Animale** est une association reconnue d'intérêt général, qui propose de rassembler les associations oeuvrant à l'évolution de la condition animale dans les départements et territoires ultramarins.

Basé en France métropolitaine, le COPA est avant tout un projet, dont le premier objectif est de mettre fin aux politiques de mise à mort des animaux trouvés errants et divagants en Outre-mer, au profit de campagnes de stérilisation massive s'inscrivant dans la durée.

A ce jour, le COPA a des associations affiliées dans cinq DOM TOM.

[www.association-copa.fr](http://www.association-copa.fr)

Séverine Fontan

Présidente et responsable communication bilingue

[copadomtom@gmail.com](mailto:copadomtom@gmail.com)

06.41.34.40.09